

PLAN D'ACTION 2007-2008 (HORIZON 2010)
DU FONDS EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE
(FEÉ)

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE	4
INTRODUCTION	5
MISE EN CONTEXTE	7
Stratégie énergétique du Québec.....	7
Objectifs poursuivis par le Plan d'action 2007-2008.....	7
Priorités d'action du FEÉ	8
SUIVI DES DÉCISIONS DE LA RÉGIE	9
Allocation des montants d'aide financière	11
Allocation des budgets d'exploitation.....	11
LE CALCUL DES ÉCONOMIES UNITAIRES ET L'ÉTABLISSEMENT DES CAS TYPES	14
CLIENTÈLE À FAIBLE REVENU ET SOCIOCOMMUNAUTAIRE	15
Les programmes	18
<i>PFS 110 - Aide financière à la construction de logements sociaux et de bâtiments sociocommunautaires efficaces</i>	18
<i>PFS 120 - Aide financière à la rénovation éconergétique des logements sociaux et bâtiments à vocation sociocommunautaire.</i>	19
<i>PFS 130 - Installation de panneaux réflecteurs dans les logements sociaux et dans les bâtiments à vocation sociocommunautaire</i>	21
<i>PFS 140 - Aide financière Éconologis (anciennement Programme de visites en efficacité énergétique auprès des ménages à revenu modeste)</i>	21
CLIENTÈLE RÉSIDENIELLE	23
Les programmes	25
<i>PR 310 - Aide financière à l'achat d'une maison neuve Novoclimat</i>	25
<i>PR 315 - Aide financière à la construction Novoclimat pour les duplex, triplex et les immeubles à appartements en copropriété</i>	26
<i>PR 320 - Aide financière pour le programme Rénoclimat (UDT)– Visite A (anciennement service d'évaluation énergétique ÉnerGuide pour les maisons)</i>	26
<i>PR 325 - Aide financière post travaux pour le programme Rénoclimat (U) – Visite B (anciennement Service d'évaluation énergétique ÉnerGuide pour les maisons)</i>	27
<i>PR 330 - Rabais à l'achat de fenêtres certifiées Energy Star™ (UDT)</i>	28
<i>PR 340 - Aide financière à l'achat d'un système de récupération de la chaleur des eaux de douche</i>	29
<i>PR 350 - Aide financière à l'achat d'un système solaire de préchauffage de l'air ou de l'eau</i>	29
<i>PR 360 - Aide financière à l'achat de panneaux réflecteurs de chaleur</i>	30
<i>PR 370 - Service d'évaluation énergétique des résidences unifamiliales</i>	30
<i>PR 380 - Encouragement à la végétalisation des toits en milieu urbain</i>	30
<i>PR 390 - Option d'analyse thermographique par infrarouge</i>	31

MARCHÉ COMMERCIAL, INSTITUTIONNEL ET INDUSTRIEL	32
<i>PC 410 - Aide financière à la construction de nouveaux bâtiments efficaces</i>	<i>32</i>
<i>PC 420 - Aide financière à la rénovation éconergétique de l'enveloppe des bâtiments</i>	<i>33</i>
<i>PC 430 - Aide financière à l'achat et à l'installation de panneaux réflecteurs de chaleur</i>	<i>34</i>
<i>PC 440 - Aide financière à l'achat d'un système de préchauffage solaire de l'air ou de l'eau</i>	<i>35</i>
<i>PC 450 - Encouragement à la végétalisation des toits en milieu urbain</i>	<i>36</i>
<i>PC 460 - Aide financière à l'achat d'un système de récupération de la chaleur des eaux grises</i>	<i>36</i>
<i>PC 470 - Aide financière pour une analyse thermographique par infrarouge</i>	<i>37</i>
NOUVELLES TECHNOLOGIES ET PROJETS DE DÉMONSTRATION	37
GESTION ET COMMERCIALISATION	38
Gestion du FEÉ	38
Commercialisation	38
PLAN D'ÉVALUATION	39

ANNEXE A : TABLEAUX ET FIGURES

TABLEAU 1: PRÉVISIONS 2007-2008 (HORIZON 2010)

TABLEAU 2: ALLOCATION DU BUDGET DU FEÉ 2007-2008

TABLEAU 3: TESTS DE RENTABILITÉ 2007-2008

TABLEAU 4: RÉDUCTION DES EXTERNALITÉS ENVIRONNEMENTALES EN KG

TABLEAU 5: RÉDUCTION DES EXTERNALITÉS ENVIRONNEMENTALES EN \$

FIGURE 1: COÛTS DES MESURES EN \$/m³ ÉCONOMISÉS SUR LA DURÉE DE VIE

TABLEAU 6 : CALENDRIER ET BUDGET D'ÉVALUATION

TABLEAU 7: TABLEAU DE BORD DES PROGRAMMES

TABLEAU 8: MODIFICATIONS DES NOMS ET CODES DES PROGRAMMES

1 **SOMMAIRE**

2
3 Le Plan d'action 2007-2008 (Horizon 2010) du FEÉ propose des investissements d'un montant
4 total de 5 169 049 \$ afin de mettre en œuvre 15 programmes devant générer des économies
5 annuelles de l'ordre de 4 197 936 m³ de gaz naturel au cours de la période allant du 1^{er} octobre
6 2007 au 30 septembre 2008.

7 À l'horizon 2010, le FEÉ propose des investissements de 16 129 975 \$ pour des économies
8 totales de 14 267 478 m³ de gaz naturel.

9 Dans le marché résidentiel, le FEÉ propose six programmes avec des économies prévues de
10 520 700 m³, tandis que quatre programmes visent la clientèle à faible revenu et
11 sociocommunautaire avec des économies attendues de 228 639 m³. Finalement, le FEÉ prévoit
12 que les cinq programmes offerts à la clientèle CII (commercial, institutionnel et industriel) de
13 Gaz Métro permettront d'économiser 3 448 597 m³ au cours de l'année 2007-2008.

14 En 2007-2008, le FEÉ prévoit des dépenses de 400 000 \$ au chapitre des nouvelles
15 technologies et de 918 000 \$ pour la gestion et la commercialisation des programmes du FEÉ.

16 Pour l'ensemble des programmes, le ratio \$/m³ de gaz naturel économisé est de 0,92. Les
17 programmes destinés à la clientèle résidentielle et socio communautaire affichent un ratio \$/m³
18 de 1,61 pour l'année 2007-2008. Pour le secteur CII, ce ratio est de 0,76 pour la même période.

19 Le Tableau 1 de l'Annexe A présente ces prévisions.

20

INTRODUCTION

Le 5 octobre 2000, la Régie de l'énergie (Régie) rendait une décision¹ autorisant la création du Fonds en efficacité énergétique (FEÉ) ayant pour mandat de réaliser des programmes et des activités en efficacité énergétique auprès des clients de Gaz Métro. Le 3 mars 2004, de même que le 26 avril dernier, la Régie rendait d'autres décisions² renouvelant le mandat du FEÉ.

La mission du FEÉ consiste à réaliser, lui-même ou par le biais de la sous-traitance, des projets en efficacité énergétique qui :

- *« se font en sus de ce qui sera réalisé dans le cadre du PGEÉ;*
- *se font chez des consommateurs utilisant le gaz naturel ou en voie de l'utiliser;*
- *sont faits en partie dans le marché résidentiel et en partie dans les marchés commercial, institutionnel et petit industriel, selon des proportions qui s'approchent sensiblement du prorata des contributions respectives de ces deux marchés³;*
- *s'effectuent autant que possible en partenariat, de façon à maximiser les retombées des sommes investies dans le FEÉ. »*

Les interventions du FEÉ en matière d'efficacité énergétique se font de façon complémentaire au champ d'action du Plan global en efficacité énergétique (PGEÉ) de Gaz Métro. En effet, alors que ce dernier concentre ses efforts sur les équipements à haut rendement énergétique fonctionnant à gaz naturel, les programmes du FEÉ portent essentiellement sur les travaux touchant l'enveloppe des bâtiments et les technologies émergentes telles que les panneaux réflecteurs de chaleur, les systèmes solaires et les systèmes de récupération de la chaleur des eaux grises.

Sans pour autant exclure quelque projet que ce soit, le FEÉ donne priorité aux interventions qui :

- Sont effectuées chez les clients résidentiels à faible revenu ou dans des projets à vocation communautaire ou sociale (pour la part affectée au secteur résidentiel); ou
- Présentent un aspect novateur (l'idée est de permettre notamment l'expérimentation de programmes qui ne se feraient pas autrement)⁴;

¹ D-2000-183

² D-2004-51, D-2007-47

³ La clientèle Ventes Grandes Entreprises (VGE) ne fait pas partie de la clientèle visée par le FEÉ.

- 1 • Visent l'enveloppe du bâtiment.

2 Les avoirs du FEÉ sont administrés par SCGM. Un Comité de gestion⁵ a, entre autres, pour
3 mandat de développer un plan d'action annuel. Ce Comité de gestion est composé d'un
4 candidat extérieur et de représentants nommés par les organisations suivantes :

- 5 • Centre d'études réglementaires du Québec (CERQ);
6 • Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME);
7 • Option consommateurs (OC);
8 • Regroupement national des Conseils régionaux de l'environnement du Québec
9 (RNCREQ);
10 • Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROÉÉ);
11 • Société en commandite Gaz Métro (Gaz Métro);
12 • Stratégie Énergétique - Association québécoise de lutte contre la pollution
13 atmosphérique (SÉ- AQLPA);
14 • Union des consommateurs (UC);
15 • Union des municipalités du Québec (UMQ).

16 Le présent document présente les objectifs pour la période allant du 1^{er} octobre 2007 au 30
17 septembre 2008 de même que les prévisions pour les périodes 2008-2009 et 2009-2010.

18

⁴ Le terme novateur inclut non seulement l'aspect novateur sur le plan technologique, mais également la mise en place de nouveaux outils de gestion ou de financement qui réduisent les barrières monétaires pour l'investisseur, la mise en place de nouveaux concepts de commercialisation, etc.

⁵ Rapport final des participants à la phase 3 du PEN, R-3425-99, 21 août 2000 et D-2000-225.

1 MISE EN CONTEXTE

2 Stratégie énergétique du Québec

3 Le 13 décembre 2006, l'Assemblée nationale du Québec adoptait le projet de loi 52, soit la *Loi*
4 *concernant la mise en œuvre de la stratégie énergétique du Québec et modifiant diverses*
5 *dispositions législatives (ci-après « Loi »)*. Le projet de loi 52 modifie considérablement la *Loi*
6 *sur l'Agence de l'efficacité énergétique*⁶ (AEÉ) dont la mission se décline dorénavant selon le
7 libellé suivant (article 16) :

8 *L'Agence a pour mission, dans une perspective de développement durable, de*
9 *promouvoir l'efficacité énergétique et le développement de nouvelles technologies*
10 *énergétiques pour toutes les formes d'énergie, dans tous les secteurs d'activités, au*
11 *bénéfice de l'ensemble des régions du Québec.*

12 *L'Agence a également pour fonctions d'élaborer le plan d'ensemble en efficacité*
13 *énergétique et nouvelles technologies (PEEÉNT) ainsi que d'en assurer la mise en*
14 *œuvre et le suivi.*

15 Étant donné les nouveaux pouvoirs accordés à l'AEÉ et les obligations des distributeurs
16 assujettis à cette loi, le FEÉ a préparé son Plan d'action 2007-2008 en tenant compte de ce
17 nouveau contexte et de l'état d'avancement des discussions entre les différents partenaires.

18 Objectifs poursuivis par le Plan d'action 2007-2008

19 Dans sa gestion quotidienne, l'équipe du FEÉ est à même d'identifier les problématiques
20 inhérentes au fonctionnement de ses programmes. Bien que plusieurs modifications aient été
21 envisagées pour répondre à ces problématiques, le FEÉ a ciblé certains programmes pour
22 lesquels une action immédiate semblait appropriée sans pour autant nuire aux efforts
23 d'harmonisation actuellement en cours avec l'AEÉ.

24
25 Les modifications proposées dans le présent Plan d'action visent à rencontrer les objectifs
26 suivants :

27
⁶ L.R.Q., chapitre A-7.001

- 1 • Simplifier les modalités de participation aux programmes et fournir aux participants une
2 meilleure estimation de l'aide financière pouvant leur être versée (PFS 110 et PFS 120);
3
- 4 • Augmenter la facilité de gestion et le traitement des demandes d'aides financières
5 (PFS 110 et PFS 120);
6
- 7 • Ajuster les aides financières pour répondre à des changements annoncés dans le
8 marché et susceptibles d'avoir un impact important sur le nombre estimé de participants
9 (PC 410);
10
- 11 • Assurer un meilleur soutien aux technologies encouragées par le FEÉ en repositionnant
12 certaines activités de veille technologique;
13
- 14 • Assurer la période de transition en attendant que soient complétés les travaux de
15 réflexion et que soit rendue la première décision de la Régie de l'énergie qui traitera du
16 PEEÉNT.

17 **Priorités d'action du FEÉ**

18 Une première priorité pour la prochaine année s'est imposée d'elle-même avec l'adoption de la
19 Loi. En effet, le FEÉ travaille dorénavant, de concert avec l'AEÉ et les distributeurs d'énergie à
20 arrimer ses interventions en vertu du nouveau cadre légal. Pour cette raison, le FEÉ continuera
21 de participer activement aux divers comités mis en place par l'AEÉ afin de contribuer au
22 déploiement du premier PEEÉNT.
23

24 Par ailleurs, le FEÉ entend maintenir ses efforts au cours de la prochaine année pour rejoindre
25 les clientèles visées par ses programmes, tout en étant à l'affût des modalités de livraison de
26 programmes les plus appropriées, afin de maintenir un taux élevé de participation et de
27 satisfaction de la clientèle.
28

29 Pour ce faire, quatre priorités d'action ont été identifiées pour la prochaine année. En premier
30 lieu, le FEÉ intensifiera ses actions pour rejoindre les clientèles des secteurs commercial et
31 petit industriel. C'est pourquoi le FEÉ poursuivra, entre autres, sa démarche d'identification

1 ciblée de différents créneaux de marchés (ex. : les serres, les buanderies et les appartements
2 multi locatifs) afin d'y faire la promotion des aides financières disponibles.

3
4 En deuxième lieu, le FEÉ entend intensifier son arrimage avec le PGEE de Gaz Métro et
5 procéder, entre autres, à une étude de marché approfondie visant notamment à identifier les
6 ménages à faible revenu en vue, entre autres, de définir leurs besoins et de contribuer au
7 développement de programmes permettant de mieux venir en aide à cette clientèle particulière.

8
9 Troisièmement, le FEÉ souhaite intensifier ses actions dans le secteur des nouvelles
10 technologies (anciennement appelé « veille technologique ») et développer davantage de
11 projets de démonstration. Afin d'atteindre cet objectif, le FEÉ continuera de recevoir des
12 propositions de la part des différents acteurs qui oeuvrent dans ce domaine. Ultiment, cette
13 activité vise l'intégration par le FEÉ de ces nouvelles technologies dans son portefeuille de
14 programmes. L'arrimage avec l'AEÉ prendra ici toute son importance compte tenu des
15 nouvelles responsabilités confiées à cet organisme en la matière.

16
17 Finalement, le FEÉ procédera au développement et à l'amélioration de ses outils actuels de
18 suivi afin de mieux répondre aux demandes de la Régie de l'énergie, de l'AEÉ et pour faciliter
19 l'évaluation de ses programmes.

20 21 22 **SUIVI DES DÉCISIONS DE LA RÉGIE**

23 24 **La Régie dans sa décision D-2006-140 à la page 39 indiquait que:**

- 25
- 26 • *Afin de permettre au FEÉ d'affiner ses prévisions, la Régie demande que la catégorie*
27 *tarifaire et la consommation annuelle de gaz des participants soient ajoutées à la base*
28 *de données recueillies aux fins du suivi du FEÉ, dès la demande d'autorisation du*
29 *budget 2008. La Régie accepte la demande du FEÉ de simplifier son rapport d'étape*
30 *mais demande que ce dernier inclue les nouvelles informations demandées et que le*
31 *FEÉ justifie toute modification apportée à son Plan d'action.*
- 32

1 Tel que demandé, le FEÉ complétera les modifications de son système de suivi afin d'être en
2 mesure d'ajouter les informations demandées, soit la catégorie tarifaire et la consommation
3 annuelle de gaz, à sa base de données et de produire les suivis demandés par la Régie dès le
4 dépôt de son rapport annuel 2007-2008. De plus, ces nouvelles informations demandées par la
5 Régie seront aussi intégrées dans le prochain rapport d'étape.

6
7 Le rapport d'étape déposé dans le cadre de la présente cause tarifaire répond à la dernière
8 demande de la Régie à l'effet de justifier toute modification apportée à son Plan d'action au
9 cours des premiers mois d'activités du FEÉ. Il est à noter, à cet effet, que le FEÉ n'a apporté
10 aucune modification à son Plan d'action 2006-2007.

11
12 **La Régie demandait à la page 39 de la décision D-2006-140 :**

- 13 • *Par ailleurs, la Régie demande, en vue d'un examen plus approfondi, que les résultats*
14 *du Plan d'action du FEÉ soient présentés, pour chacune des clientèles, selon les*
15 *catégories tarifaires définies dans sa mission et tenant compte des volumes*
16 *consommés.*

17 Tel que demandé par la Régie et précisé précédemment, le FEÉ répondra à cette demande dès
18 la demande d'autorisation du budget 2008. Les informations demandées seront disponibles
19 lors du dépôt du rapport d'étape du FEÉ de même que dans son rapport annuel pour l'exercice
20 2007-2008.

21 **La Régie demandait à la page 40 de la décision D-2006-140 :**

- 22 • *Enfin, pour faciliter le suivi des indicateurs relatifs aux efforts globaux de SCGM en*
23 *matière d'efficacité énergétique, la Régie demande au FEÉ, dans le cadre de la*
24 *demande d'approbation du budget 2008, de présenter l'allocation de son budget suivant*
25 *le format utilisé pour la répartition tarifaire.*

26 Le FEÉ a utilisé le format prescrit par la Régie, soit avec une répartition par palier de
27 consommation, pour présenter l'allocation de son budget. Le tableau 2 de l'Annexe A fait état
28 des résultats de la répartition des dépenses prévues pour l'année 2007-2008.

1 Le budget du FEÉ, tout comme celui du PGEÉ de Gaz Métro, est composé de différents postes
2 de dépenses qui sont alloués différemment selon leur nature. Les paragraphes qui suivent
3 présentent les méthodes d'allocation proposées pour la répartition des budgets d'aides
4 financières et d'exploitation.

5 **Allocation des montants d'aide financière**

6 Afin d'être en mesure d'allouer les montants projetés d'aide financière par palier tarifaire, le FEÉ
7 a attribué la catégorie tarifaire en fonction du volume de consommation des participants des
8 années antérieures pour chacun de ses programmes. Par la suite, le FEÉ a calculé le
9 pourcentage du nombre de participants, des mètres cubes de gaz naturel économisés et des
10 aides financières versées par palier. Cette proportion a ensuite été utilisée pour établir les
11 prévisions de l'année 2007-2008.

12

13 LE FEÉ tient à souligner qu'il ne dispose pas actuellement d'un système comptable informatisé
14 lui permettant d'attribuer automatiquement la catégorie tarifaire des participants. Les résultats
15 de ce travail seront d'autant plus précis et faciles à effectuer lors de la demande d'autorisation
16 du budget 2008-2009 puisque le FEÉ aura alors mis en place un système de suivi informatique
17 lui permettant de collecter et d'utiliser ces données.

18 **Allocation des budgets d'exploitation**

19 Afin de procéder à l'allocation de ses dépenses d'exploitation (administration,
20 commercialisation, nouvelles technologies, etc.), le FEÉ soumet que, contrairement à la
21 méthode utilisée précédemment pour l'allocation des aides financières, cette répartition doit
22 être faite sur la clientèle visée par chacun des programmes.

23

24 L'allocation des coûts directs des programmes (développement et formation, commercialisation,
25 suivi et évaluation, gestion des programmes, etc.) a été faite en fonction des volumes de
26 distribution et des revenus totaux (FCTÉD)⁷ de l'année financière 2006-2007 et ce, pour chaque
27 tarif dans une proportion de 50 %-50 % mais uniquement pour les paliers ciblés par chaque
28 programme. Ainsi, pour le marché résidentiel, ces frais par programme sont uniquement
29 attribués au premier palier du tarif 1.

⁷ Fourniture, compression, transport, équilibrage, distribution

1
2 Pour les programmes commerciaux, ces frais sont pour leur part attribués sur l'ensemble des
3 paliers puisque les participants potentiels des programmes sont répartis sur tous ces différents
4 paliers.

5
6 Pour les programmes dédiés à la clientèle à faible revenu et sociocommunautaire, les paliers
7 ciblés ont été déterminés, selon chaque programme, en fonction du fait qu'il y ait ou non des
8 participants potentiels dans ce palier. À titre d'exemple, les frais du programme Éconologis sont
9 uniquement répartis dans le premier palier du tarif 1 car il serait invraisemblable de trouver un
10 participant potentiel à faible revenu ayant une consommation supérieure à 36 500 m³. Les frais
11 d'études spécifiques ont aussi été alloués de la même façon pour les programmes concernés.

12
13 Les coûts associés au développement de nouvelles technologies et projets spéciaux sont pour
14 leur part toujours alloués en fonction des volumes de distribution et des revenus totaux (50 %-
15 50 %) mais sur tous les paliers car ces montants touchent l'ensemble de la clientèle du FEÉ.

16
17 **La Régie demandait à la page 40 de la décision D-2006-140 que :**

- 18 • *Compte tenu de la nature de ces programmes, la Régie demande au FEÉ de déposer*
19 *les résultats de l'exercice de calcul de la rentabilité des programmes transférés du*
20 *PGEÉ au FEÉ ou, pour le moins, l'état d'avancement du dossier, lors de son rapport*
21 *annuel 2006. Elle demande, en outre, au FEÉ de mettre à jour cette analyse de*
22 *rentabilité dans le cadre des demandes d'approbation de budgets futures.*

23 Le FEÉ dépose les résultats des tests de rentabilité de l'ensemble de ses programmes, incluant
24 ceux qui avaient été transférés du PGEÉ au FEÉ, au tableau 3 de l'Annexe A de même que le
25 résultat de la réduction des externalités environnementales en kg (émissions atmosphériques)
26 (Tableau 4), le résultat de la réduction des externalités environnementales en \$ (Tableau 5) et
27 le coût des mesures en \$/m³ économisés sur la durée de vie (Figure 1).

28

1 **La Régie indiquait à la page 41 de la décision D-2006-140 :**

- 2 • *La Régie retient la proposition du GRAME et demande au FEÉ de réallouer la clientèle*
3 *des bâtiments religieux au marché CII.*

4 Dès réception de la décision D-2006-140 de la Régie, le FEÉ a réalloué, tel que demandé, toute
5 la clientèle des bâtiments religieux dans les programmes CII.

6 **La Régie demandait dans la décision D-2006-140 à la page 41 :**

- 7 • *La Régie invite le FEÉ à investiguer, à l'aide des intervenants concernés, les avenues*
8 *et pistes de solutions permettant d'assurer une meilleure participation de cette clientèle*
9 *particulière. Cette demande doit faire l'objet d'un suivi dans le cadre de la demande*
10 *d'approbation du budget 2008.*

11 Suite à la demande de la Régie, les représentants du PGEÉ et du FEÉ ont travaillé de concert à
12 la production d'un plan d'action conjoint visant à identifier des moyens et des actions permettant
13 de mieux identifier la clientèle visée et proposant des pistes d'action concrètes pour le
14 développement de programmes complets. Les grandes lignes de ce plan d'action ont été
15 présentées conjointement par les représentants du PGEÉ et du FEÉ aux intervenants
16 concernés dans le cadre des consultations du PGEÉ puis intégrées dans le Plan d'action du
17 PGEÉ et dans celui du FEÉ et soumis par la suite aux membres du comité de gestion du FEÉ
18 pour approbation.

19 De plus, afin de tenter de rejoindre davantage cette clientèle, le FEÉ a aussi développé, de
20 concert avec Gaz Métro et Hydro-Québec, une entente avec la Fédération des coopératives
21 d'habitation intermunicipale du Montréal métropolitain (FÉCHIMM). Ce projet se divise en deux
22 volets. L'objectif principal du premier volet est de faire connaître l'ensemble des programmes
23 disponibles en efficacité énergétique auprès des membres des coopératives d'habitation et
24 d'offrir l'installation de thermostats et/ou de panneaux réflecteurs de chaleur gratuits tandis que
25 le deuxième volet permettra d'assurer un accompagnement pour les projets de rénovation
26 majeure. Ce projet de *Coops efficaces* s'échelonnait sur une période de deux ans et vise
27 toutes les régions du Québec.

28

1 Le FEÉ évalue actuellement la possibilité de prendre en compte les gains associés en m³ de
2 gaz naturel économisés grâce aux sessions de formation données en assemblée générale dans
3 le cadre de ce programme.

4 **La Régie demande à la page 41 de la décision D-2006-140 :**

- 5 • *Afin d'uniformiser la démarche d'évaluation des programmes d'efficacité énergétique de*
6 *SCGM et du FEÉ, la Régie demande au FEÉ, dans le cadre de sa demande*
7 *d'approbation du budget 2008, de déposer une mise à jour de son calendrier*
8 *d'évaluation. Ce calendrier doit préciser, pour chaque programme, le nombre minimal*
9 *de participants requis ainsi que le moment prévu de l'évaluation, tenant compte d'un*
10 *cycle complet d'évaluation de trois ans.*

11 Voir la section sur le Plan d'évaluation du FEÉ à la page 39 ainsi que le Tableau 6 de l'Annexe
12 A.

13 **LE CALCUL DES ÉCONOMIES UNITAIRES ET L'ÉTABLISSEMENT**
14 **DES CAS TYPES**
15

16 Les cas types pour les différents programmes du FEÉ sont établis en fonction des données
17 historiques de consommation des participants et des valeurs actualisées fournies par l'AEÉ ou
18 l'OEÉ pour les programmes sous leur responsabilité. Ils sont mis à jour et ajustés chaque
19 année au gré de l'augmentation du nombre de participants ainsi que selon leur profil de
20 consommation.

21 Les économies unitaires, quant à elles, sont définies en fonction de données qui peuvent être
22 fournies soit par le fabricant de la technologie utilisée, par l'AEÉ (Novoclimat et Éconologis), par
23 l'OEÉ (Service d'évaluation énergétique) ou obtenues lors d'études du potentiel technico-
24 économique. Ces économies peuvent aussi varier en fonction du choix des mesures installées
25 par les participants et ce, plus particulièrement dans les programmes de rénovation. Les
26 économies unitaires sont alors ajustées pour refléter davantage la réalité.

27 Le Tableau 7 à l'annexe A permet de visualiser les cas-types et les économies unitaires pour
28 chacun des programmes du FEÉ.

1 **CLIENTÈLE À FAIBLE REVENU ET SOCIOCOMMUNAUTAIRE**

2 La présente section présente l'état d'avancement des travaux et réflexions du FEÉ afin d'offrir
3 des aides financières et développer des programmes ciblés pour rejoindre cette clientèle et
4 alléger ses dépenses énergétiques. Il est à noter que compte tenu de la nature des
5 programmes offerts par le FEÉ (enveloppe et nouvelles technologies), un arrimage avec le
6 PGEÉ de Gaz Métro, de même qu'avec l'AEÉ et les autres distributeurs, sera nécessaire afin
7 que soient éventuellement développés des programmes plus complets.

8

9 **Bonification de programmes existants**

10 Deux changements sont proposés dans les programmes destinés à cette clientèle pour la
11 prochaine année. Ces changements portent, premièrement, sur le montant des aides
12 financières et, deuxièmement, sur la présentation des données dans les tableaux récapitulatifs.

13

14 Le FEÉ propose d'augmenter l'aide financière pour les projets de nouvelle construction afin de
15 couvrir 100 % du surcoût des travaux liés à l'atteinte des normes Novoclimat (PFS 110). Les
16 surcoûts utilisés sont ceux fournis par l'AEÉ pour chacune des mesures du programme
17 Novoclimat et en fonction des types de bâtiments construits. S'ajouteraient à ces surcoûts, ceux
18 inhérents à l'installation de nouvelles technologies (mur solaire, récupérateur de la chaleur des
19 eaux de douche, etc.) permettant de dépasser les économies visées avec le programme
20 Novoclimat, le cas échéant. Le FEÉ défraierait 80 % du coût inhérent à l'achat et à l'installation
21 de ces nouvelles technologies mais il instaurerait un plafond de 75 000 \$ à l'aide financière
22 pouvant être versée.

23 L'offre précédente du FEÉ pour ce programme permettait de couvrir 75 % du surcoût à l'atteinte
24 de la norme Novoclimat et du coût pour l'installation de nouvelles technologies. Le FEÉ offrait
25 aussi de défrayer les intérêts du quart restant du montant pendant cinq ans. En couvrant 100 %
26 du surcoût, il ne s'avère plus nécessaire de maintenir l'option «prêt» qui était très peu utilisée
27 de toute façon. Le FEÉ demande donc à la Régie de permettre l'abolition de cette modalité.

28 Cette modification est proposée afin de bonifier notre offre auprès de ce marché particulier, de
29 simplifier le traitement des demandes de participation et de permettre aux participants d'avoir
30 une meilleure idée des aides financières potentielles qui pourront leur être octroyées. Ce
31 dernier élément répond à une demande fréquente des participants à ce programme.

1 Elle s'inscrit aussi dans une perspective d'harmonisation des aides financières entre les
2 différents distributeurs (voir PGEÉ 2007-2008 d'Hydro-Québec) et elle répond aux attentes de
3 plusieurs groupes d'intervenants qui souhaitent que le FEÉ intensifie ses efforts auprès des
4 ménages à faible revenu.

5 Par ailleurs, il est important de mentionner que le FEÉ demeure à l'affût des modifications
6 réglementaires attendues au *Code du bâtiment du Québec*. Selon l'AEÉ, les nouvelles normes
7 devraient être adoptées vers le mois de septembre 2008 par le gouvernement. Le FEÉ cessera
8 de verser des aides financières pour l'atteinte des exigences Novoclimat à compter de la date
9 d'adoption des nouvelles normes. À ce moment, il conviendra de déterminer, avec l'AEÉ et les
10 autres partenaires, s'il est pertinent de développer une nouvelle offre d'aide financière qui serait
11 alors basée sur des normes de construction plus élevées.

12 Le FEÉ propose aussi de bonifier l'aide financière versée lors de la rénovation éconergétique
13 d'une coopérative ou d'un bâtiment à vocation sociocommunautaire (PFS 120). Cette aide
14 financière était précédemment la même que celle versée dans les projets de nouvelle
15 construction, soit 75% du surcoût à la rénovation et un prêt sans intérêt sur le quart résiduel
16 était aussi offert. Dorénavant, nous proposons de baser l'aide financière versée dans les projets
17 de rénovation sur le calcul des économies inhérentes aux mesures de rénovation retenues
18 plutôt que sur les surcoûts, comme nous le faisons précédemment, afin de faciliter l'analyse et
19 le traitement des demandes. Cette aide financière sera dorénavant de 2 \$/m³ de gaz naturel
20 économisé. L'aide financière versée précédemment sur la base des surcoûts équivalait, en
21 moyenne, à environ 1,70 \$/m³.

22 **Études, analyses de marché et développement de programmes intégrés**

23
24 En partenariat avec le PGEÉ, le FEÉ entreprendra une étude de caractérisation exhaustive qui
25 permettra d'obtenir des informations plus précises sur le nombre de ménages à faible revenu
26 parmi la clientèle de Gaz Métro, leur localisation, le type de logements, le statut (propriétaire ou
27 locataire), le parc d'équipements à gaz naturel, les données sur l'enveloppe du bâtiment, et si
28 possible, le profil socio-démographique des ménages. Cette étude permettra de mieux
29 connaître cette clientèle, à un moment précis dans le temps, afin de développer des
30 programmes ciblés répondant à la réalité particulière de cette clientèle.

1 Le FEÉ propose aussi d'entreprendre, en collaboration avec l'AEÉ et les autres partenaires, un
2 balisage des meilleures pratiques en matières de programmes d'efficacité énergétique
3 s'adressant à la clientèle à faible revenu.

4 Toutefois, l'objectif ultime de ces analyses sera d'étudier la faisabilité et de développer en
5 collaboration avec l'AEÉ et les distributeurs, un ou des programmes «intégrés» permettant
6 d'assurer que toutes les mesures permettant des économies d'énergie (éclairage, chauffage de
7 l'eau, de l'air, conseils, etc.), quelle que soit la source de chauffage utilisée, soient implantées
8 dans le cadre du même service.

9 À cet égard, il est toutefois important de souligner qu'il s'avérera sans doute aussi nécessaire
10 de développer des partenariats avec les municipalités ou d'autres organismes afin que soient
11 prises en compte les questions relatives à l'insalubrité de certains édifices avant que ne soient
12 consenties des aides financières à l'efficacité énergétique. Des actions devront aussi être
13 développées auprès des propriétaires d'immeubles multilocatifs dont les locataires paient eux-
14 mêmes la facture de chauffage et qui sont moins incités à participer à des programmes
15 d'efficacité énergétique.

16 **Tables et comités de travail**

17 Le FEÉ participera à la Table de travail qui sera mise sur pied par Gaz Métro et dédiée aux
18 enjeux inhérents à la clientèle à faible revenu de Gaz Métro.

19 Au-delà des études et des analyses déjà effectuées au sujet des incitatifs partagés, un exercice
20 de réflexion sera entrepris en collaboration avec le PGEÉ et les associations représentant les
21 propriétaires d'immeubles multi-locatifs. Cet exercice permettrait d'établir possiblement les
22 bases d'un programme permettant de rejoindre les locataires dont le coût du chauffage est
23 inclus avec la facture du loyer. Cette idée sera proposée à l'AEÉ et aux autres partenaires dans
24 le cadre de la préparation du premier PEEÉNT.

25 **Présentation des tableaux**

26 Afin d'alléger et de simplifier la présentation de ses tableaux, le FEÉ propose de regrouper les
27 programmes visant la même clientèle ou dont les modalités d'aide financière sont les mêmes.
28 Ainsi, les programmes de rénovation PF 120 et PS 210, s'adressant respectivement à la
29 clientèle à faible revenu et sociocommunautaire, seront regroupés sous le programme PFS 120.

1 Il en sera de même avec les programmes PF 130 et PS 220 (offre de panneaux réflecteurs
2 gratuits) qui seront regroupés sous le numéro PFS 130. Toutefois, le FEÉ tient à préciser que le
3 détail de la participation respective de ces clientèles sera tout de même présenté dans les faits
4 saillants de ces différents programmes lors du dépôt du rapport annuel. Le tableau 8 de
5 l'annexe A permet de visualiser les changements proposés.

6 **Les programmes**

7 **PFS 110 - Aide financière à la construction de logements sociaux et de bâtiments** 8 **sociocommunautaires efficaces**

9 **Description du programme**

10 Le Programme d'aide financière à la construction de logements sociaux efficaces vise la
11 construction de logements sociaux rencontrant les normes Novoclimat de l'AEÉ ou qui décident
12 d'implanter, dans le cadre de leur projet, de nouvelles technologies permettant d'augmenter les
13 économies d'énergie pour le chauffage de l'eau ou de l'espace des bâtiments.

14 Il s'adresse aux coopératives, aux OSBL d'habitation et aux organismes à vocation
15 sociocommunautaire à but non lucratif venant en aide à une clientèle défavorisée. Pour être
16 admissibles aux programmes du FEÉ, les organismes doivent être propriétaires du bâtiment ou
17 responsables de la facture énergétique.

18 **Participants**

19 Le FEÉ prévoit qu'un nombre très limité de nouvelles unités d'habitation chauffées au gaz
20 naturel pourrait chaque année bénéficier de ce programme à l'horizon 2010. En effet, le *Guide*
21 *de construction* de la SHQ favorise toujours le chauffage des nouveaux logements sociaux au
22 moyen de plinthes électriques, qui sont moins coûteuses à l'achat plutôt qu'un système de
23 chauffage central au gaz naturel.

24 De plus, les promoteurs favorisent aussi des logements ayant leur propre thermostat afin de
25 responsabiliser davantage les locataires quant à leur consommation d'énergie. Toutefois, cette
26 décision ajoute une barrière à l'entrée du gaz naturel comme source de chauffage compte tenu
27 des coûts supérieurs inhérents à l'installation d'un système de thermostats individuels.

1 **Aide financière**

2 Le FEÉ propose de verser 100 % du surcoût de construction associé aux mesures d'efficacité
3 énergétique du programme Novoclimat de l'AEÉ.

4 Le FEÉ offre aussi de continuer à soutenir financièrement l'implantation de technologies
5 nouvelles permettant d'augmenter davantage l'efficacité du bâtiment et de dépasser les normes
6 du concept Novoclimat. Le FEÉ propose de rembourser 80 % du surcoût à l'achat et à
7 l'installation de nouvelles technologies reconnues ou déjà testées par le FEÉ telles que les
8 récupérateurs de la chaleur des eaux de douche, par exemple. Les autres technologies seront
9 étudiées au cas par cas par le FEÉ dans le cadre de son activité Nouvelles technologies et
10 Projets de démonstration. Un plafond de 75 000 \$ est proposé en ce qui a trait à cette mesure.

11 **Suivi et évaluation**

12
13 Malgré le nombre restreint de nouvelles constructions chauffées au gaz naturel projetées au
14 cours de la prochaine année, le FEÉ entend maintenir ce programme afin d'être en mesure
15 d'optimiser le rendement énergétique de ces nouveaux bâtiments, le cas échéant.

16 Le programme Novoclimat logements est actuellement l'objet d'une évaluation par l'AEÉ et
17 Hydro-Québec. Le FEÉ participe à cette évaluation en tant que partenaire financier de ce
18 programme.

19 **PFS 120 - Aide financière à la rénovation éconergétique des logements sociaux et**
20 **bâtiments à vocation sociocommunautaire.**

21
22 **Description du programme**

23 Ce programme a pour but de générer des économies de chauffage de l'air et de l'eau par
24 l'intégration de mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique touchant l'enveloppe des
25 bâtiments et de nouvelles technologies. Il s'adresse aux coopératives, aux OSBL d'habitation et
26 aux organismes à vocation sociocommunautaire à but non lucratif venant en aide à une
27 clientèle défavorisée.

28 Pour être admissibles aux programmes du FEÉ, les organismes doivent être propriétaires du
29 bâtiment ou responsables de la facture énergétique.

1 **Participants**

2 Le FEÉ propose de combiner les programmes PF 120 et PS 220 sous un seul numéro, soit le
3 PFS 120 pour le tableau des prévisions 2007-2008 (horizon 2010). Toutefois, le détail de la
4 participation respective de ces clientèles sera tout de même présenté dans les faits saillants de
5 ces différents programmes lors du dépôt du rapport annuel.

6 Ce programme sera offert de manière intégrée aux deux clientèles visées, soit les coopératives
7 et les OSBL d'habitation, ainsi qu'aux organismes à vocation sociocommunautaire à but non
8 lucratif compte tenu que les aides financières sont les mêmes.

9 **Aide financière**

10 Le FEÉ propose d'offrir dorénavant une aide financière équivalente à 2 \$/m³ de gaz naturel
11 économisé pour les travaux portant sur l'enveloppe du bâtiment plutôt que de verser une aide
12 financière basée sur les surcoûts à la rénovation. Le montant moyen de l'aide financière qui
13 était versé auparavant par le FEÉ était de 1,70 \$/m³.

14 Cette nouvelle façon de faire répond à une demande des participants en leur permettant d'avoir
15 une meilleure idée de l'aide financière qui pourrait leur être versée. Cela permet aussi de se
16 détacher des prix fluctuants dans le marché de la rénovation et de se concentrer sur l'efficacité
17 des mesures comme base de calcul des montants versés.

18 Le FEÉ propose de fixer un plafond à l'aide financière qui pourra être versée dans le cadre de
19 ce programme en fonction du coût des mesures. Ce plafond serait fixé à 75 % du coût total des
20 mesures implantées lors du projet.

21 **Suivi et évaluation**

22 Dans le cas des coopératives d'habitation, un projet conjoint Gaz Métro, Hydro-Québec, FEÉ et
23 la FÉCHIMM permettra de rejoindre directement la clientèle concernée au cours des deux
24 prochaines années pour faire connaître les programmes en efficacité énergétique et assurer un
25 accompagnement lors des projets de rénovation majeure.

26 En ce qui concerne la clientèle à vocation sociocommunautaire, il s'agit d'une clientèle difficile à
27 identifier à partir des listes d'adresses de Gaz Métro. Il est donc difficile d'anticiper le nombre de
28 participants potentiels. Ces organismes sont la plupart du temps locataires des bâtisses où sont
29 situés leurs bureaux et donc peu enclins à entreprendre des travaux de rénovation.

1 Le FEÉ a prévu débiter l'évaluation de ce programme au cours de l'année 2009-2010 (voir
2 section Plan et calendrier d'évaluation des programmes du FEÉ).

3 **PFS 130 - Installation de panneaux réflecteurs dans les logements sociaux et dans les**
4 **bâtiments à vocation sociocommunautaire**

5
6 **Description du programme**

7 Ce programme a pour but de réduire la consommation de gaz naturel requise pour le chauffage
8 des bâtiments munis de radiateurs ou de tubes à ailettes situés sur des murs extérieurs mal
9 isolés et occupés par des coopératives, des OSBL d'habitation et des organismes à vocation
10 sociocommunautaire à but non lucratif, venant en aide à une clientèle défavorisée, qui ne
11 planifient pas de travaux majeurs de rénovation.

12 **Participants**

13 Le FEÉ propose de combiner les programmes PF 130 et PS 230 sous un seul numéro, soit le
14 PFS 130 pour le tableau des prévisions. Toutefois, le détail de la participation respective de ces
15 clientèles sera tout de même présenté dans les faits saillants de ces différents programmes lors
16 du dépôt du rapport annuel.

17 **Aide financière**

18 Le FEÉ fournit gratuitement les panneaux réflecteurs de chaleur. Les participants procèdent
19 eux-mêmes à l'installation des panneaux.

20 **Suivi et évaluation**

21 Le FEÉ prévoit débiter l'évaluation de ce programme au cours de l'année 2007-2008 (voir
22 section Plan et calendrier d'évaluation des programmes du FEÉ).

23 **PFS 140 - Aide financière Éconologis (anciennement Programme de visites en efficacité**
24 **énergétique auprès des ménages à revenu modeste)**

25
26 **Description du programme**

27 Ce programme de l'AEÉ consiste à effectuer, en collaboration avec des groupes
28 communautaires, des visites à domicile, à donner des conseils en matière d'efficacité

1 énergétique et à installer des produits permettant des économies d'énergie, tels que coupe-bise
2 ou pellicule plastique dans les fenêtres des logements visités.

3 **Participants**

4 Il demeure difficile de trouver des ménages qui sont à la fois intéressés à participer à ce
5 programme et dont les revenus respectent les seuils d'admissibilité fixés par l'AEÉ. Les
6 modifications apportées à ce programme au niveau des exigences de preuve de revenu (dépôt
7 de l'avis de cotisation) semblent aussi avoir limité le nombre de participants potentiels au cours
8 de la dernière année.

9 Le FEÉ maintient tout de même un objectif de participation de 175 clients pour la prochaine
10 année puisque l'attrait de la nouvelle offre de Gaz Métro dans le volet 2 (thermostat gratuit) est
11 susceptible de susciter une plus grande participation comme ce fut le cas avec l'ajout des
12 thermostats gratuits d'Hydro-Québec il y a deux ans.

13 De plus, le FEÉ espère que l'étude de caractérisation, qui sera entreprise conjointement avec
14 Gaz Métro, fournira aussi de nouvelles pistes pour rejoindre ces ménages et les faire profiter de
15 ce programme.

16 Cet objectif tient compte des caractéristiques de la clientèle à faible revenu de Gaz Métro dont il
17 est difficile d'établir la proportion non encore visitée, du caractère non récurrent des visites ainsi
18 que du fait qu'en ce qui concerne la clientèle de Gaz Métro, les ménages à revenu modeste se
19 concentrent davantage parmi les locataires. En outre, pour répondre aux exigences de ce
20 programme, le participant doit aussi payer sa propre facture de gaz naturel, ce qui vient limiter
21 encore davantage le nombre potentiel de participants à ce programme.

22 **Aide financière**

23 Le coût d'une visite est de 310 \$. Hydro-Québec défraie 70 \$ de ce montant, afin que soit
24 complété le Diagnostic résidentiel Mieux consommer lors de chacune des visites et ce, même
25 lorsque le chauffage principal n'est pas électrique. Le montant versé par le FEÉ est donc de
26 240 \$ par visite. Il est à noter que le FEÉ prévoit dans son budget un montant de 20 000 \$ pour
27 effectuer la sollicitation téléphonique et les envois postaux nécessaires pour trouver des
28 participants potentiels pour ce programme.

1 Le FEÉ ajustera le montant de son aide financière, le cas échéant, suite aux recommandations
2 qui découleront de l'évaluation de ce programme.

3 **Suivi et évaluation**

4 Ce programme fait présentement l'objet d'une évaluation conjointe de l'AEÉ, d'Hydro-Québec
5 Distribution (HQD), du FEÉ et de Gazifère.

6 **CLIENTÈLE RÉSIDENTIELLE**

7 Le FEÉ propose peu de modifications quant aux aides financières versées dans ses différents
8 programmes résidentiels, pour la prochaine année et ce, compte tenu des éléments de contexte
9 présentés précédemment.

10 **Retrait de programmes**

11
12 Cependant, à la lumière des études obtenues sur l'efficacité des toits végétaux pour diminuer
13 les coûts de chauffage, le FEÉ propose de retirer son Programme d'encouragement à la
14 végétalisation des toits en milieu urbain. En effet, bien que cette mesure demeure tout à fait
15 intéressante et recommandée afin de contrer l'effet de l'îlot de chaleur urbain, de ralentir le
16 ruissellement des eaux de pluie ou de favoriser les économies d'énergie liées à la climatisation,
17 il semble que les économies de chauffage dues à cette mesure ne soient pas suffisantes pour
18 justifier le maintien de ce programme par le FEÉ.

19
20 Le FEÉ tient à souligner à quel point il peut s'avérer difficile de faire connaître des nouvelles
21 technologies dans certains marchés. La promotion des programmes du FEÉ constitue déjà en
22 soi un effort de commercialisation, mais il appert que pour certaines technologies cet effort
23 s'avère insuffisant. C'est le cas par exemple, dans le marché résidentiel, des programmes
24 d'aide financière PR 340 (Récupérateur de la chaleur des eaux de douche), PR 350 (Mur
25 solaire) et PR 390 (Thermographie par infrarouge). C'est pourquoi le FEÉ propose de ramener
26 les trois technologies mentionnées précédemment dans une nouvelle section appelée
27 «Nouvelles technologies et Projets de démonstration » (anciennement Veille technologique) afin
28 d'assurer une plus grande visibilité à ces technologies et produits dont l'implantation nécessite
29 davantage qu'une aide financière.

1 Cependant, les gens désireux d'installer un système de récupération de chaleur des eaux de
2 douche, un mur solaire ou de faire effectuer une analyse thermographique dans le cadre du
3 programme Rénoclimat pourront continuer de bénéficier de l'aide financière du FEÉ. Ces aides
4 financières ponctuelles seront payées à même le budget des Nouvelles technologies.

5 Le nouveau nom de cette section permet de mieux refléter le rôle de cette activité au sein du
6 FEÉ. Ce dernier accomplit plus que des activités de veille puisqu'il sollicite des propositions et
7 finance des études pour le mesurage et le développement de nouvelles technologies. Le FEÉ
8 propose aussi de développer davantage le volet démonstration des projets afin de contribuer à
9 augmenter la visibilité des technologies proposées avant de les transformer en programme
10 alors que les barrières de marché sont encore trop nombreuses.

11 Compte tenu des nouvelles dispositions de la *Loi* relatives aux nouvelles technologies et parce
12 que les technologies mentionnées précédemment peuvent être utilisées quelle que soit la forme
13 d'énergie utilisée pour le chauffage de la résidence ou de la bâtisse, des discussions seront
14 entreprises avec l'AEÉ et les autres partenaires afin de déterminer comment seront traités ces
15 dossiers au cours des prochaines années.

16 **Modifications à la présentation**

17 Le FEÉ propose aussi des modifications dans la présentation et la numérotation de certains
18 programmes afin d'en faciliter le suivi. Ainsi, nous proposons de distinguer le programme
19 Novoclimat pour la résidence unifamiliale de celui des duplex, des triplex et des immeubles en
20 copropriété. Ce programme sera dorénavant divisé en deux : le programme PR 310
21 (Novoclimat unifamilial) et le programme PR 315 (Novoclimat DT et copropriétés).

22 Le programme du FEÉ qui consiste à verser une remise de 50 \$ pour la première visite du
23 programme Rénoclimat (anciennement *ÉnerGuide pour les maisons*) sera dorénavant numéroté
24 PR 320 (plutôt que PR 370) et le programme du FEÉ qui verse une aide financière suite aux
25 travaux effectués dans le cadre de ce même programme sera numéroté PR 325. Cette nouvelle
26 numérotation facilitera le suivi des différents paramètres de ce programme à deux volets.

1 **Les programmes**

2 **PR 310 - Aide financière à l'achat d'une maison neuve Novoclimat**

3 **Description du programme**

4 Ce programme consiste à octroyer une aide financière permettant de défrayer une partie du
5 surcoût des nouvelles constructions Novoclimat.

6 **Participants**

7 Le nombre de participants a été établi en fonction des informations obtenues dans le marché,
8 de l'augmentation du nombre de constructeurs accrédités Novoclimat et des résultats des
9 années précédentes.

10 **Aide financière**

11 Pour l'année 2007-2008, le FEÉ propose de maintenir son aide financière de 2 000 \$ à
12 l'acheteur d'une maison neuve Novoclimat et de 1 500 \$ au constructeur d'une maison neuve
13 Novoclimat chauffée au gaz naturel.

14 Le FEÉ ajustera son aide financière, au besoin, lorsque seront terminés les travaux
15 d'harmonisation de l'AEÉ pour ce programme.

16 **Suivi et évaluation**

17 Le FEÉ cessera de verser ces aides financières lorsque la nouvelle réglementation sera en
18 vigueur et que les nouvelles maisons devront être construites selon les exigences prescrites par
19 le concept Novoclimat. De concert avec l'AEÉ, le FEÉ et les autres partenaires du PEEÉNT
20 détermineront alors les nouvelles exigences qui devront être rencontrées pour bénéficier d'une
21 aide financière.

22 Un projet d'évaluation de ce programme est en discussion avec l'AEÉ et les différents
23 partenaires.

1 **PR 315 - Aide financière à la construction Novoclimat pour les duplex, triplex et les**
2 **immeubles à appartements en copropriété**

3 **Description du programme**

4 Ce programme consiste à verser une aide financière à la construction de duplex, de triplex et
5 d'immeubles à appartements en copropriété rencontrant les exigences Novoclimat.

6 **Participants**

7 Pour bénéficier de l'aide financière du FEÉ, ces immeubles doivent être chauffés au gaz
8 naturel.

9
10 **Aide financière**

11 Le FEÉ verse une aide financière de 1 500 \$ par appartement en copropriété. En ce qui
12 concerne les duplex et les triplex, l'AEÉ propose qu'une aide financière de 2 500 \$ par
13 logement soit octroyée au constructeur. Ce montant permettrait de défrayer la moitié des
14 surcoûts évalués par l'AEÉ pour la construction de logements neufs Novoclimat.

15
16 **Suivi et évaluation**

17 Ce programme fait actuellement l'objet d'une évaluation conjointe de l'AEÉ, de HQD et du FEÉ.

18 **PR 320 - Aide financière pour le programme Rénoclimat (UDT)– Visite A (anciennement**
19 **service d'évaluation énergétique ÉnerGuide pour les maisons)**

20 **Description du programme**

21 Ce programme géré par l'AEÉ au Québec vise à générer des économies de gaz naturel par
22 l'amélioration de l'efficacité énergétique de l'enveloppe des résidences lors de travaux de
23 rénovation. Le programme consiste en deux visites : une première avant les travaux (Visite A)
24 et une deuxième, une fois les travaux terminés (Visite B). Des tests d'infiltrométrie sont
25 effectués au cours des deux visites. Le participant défraie un montant de 150 \$ pour la première
26 visite et il obtient un rapport personnalisé qui mentionne, entre autres, les recommandations de
27 travaux à effectuer ainsi que la cote *ÉnerGuide pour les maisons* de sa résidence.

1 **Participants**

2 Le nombre de participants a été établi en fonction des résultats obtenus à ce jour et du retour
3 annoncé des subventions du gouvernement fédéral dans ce programme par le biais du
4 programme ÉcoÉnergie Rénovation de l'OEÉ.

5 **Aide financière**

6 Une remise de 50 \$ est octroyée aux clients qui font réaliser une analyse énergétique initiale
7 (Visite A) de leur résidence ou de leur logement.

8 Depuis le retrait de l'OEÉ de ce programme en mai 2006, le FEÉ verse 150 \$ supplémentaires
9 par visite à l'AEÉ pour couvrir le coût de la visite A. Ce montant était originalement payé par
10 l'OEÉ.

11 **Suivi et évaluation**

12 Ce programme a été l'objet d'une évaluation par Gaz Métro en 2003-2004. Il est maintenant
13 presque entièrement sous la gouverne de l'AEÉ depuis le retrait du gouvernement fédéral en
14 mai 2006. Les distributeurs ont accepté de prendre la relève pour assurer la survie du
15 programme au Québec et de défrayer les coûts inhérents aux deux visites directement à l'AEÉ.

16 L'AEÉ et les distributeurs sont à regarder la possibilité d'harmoniser les aides financières
17 versées aux participants de ce programme, tant pour la visite A (PR 320) que pour la visite B
18 (PR 325). Le FEÉ ajustera son aide financière lorsque seront terminés les travaux
19 d'harmonisation de l'AEÉ pour ce programme.

20 De concert avec les distributeurs, l'AEÉ prévoit évaluer ce programme au cours de la prochaine
21 année.

22 **PR 325 - Aide financière post travaux pour le programme Rénoclimat (UDT) – Visite B**
23 **(anciennement Service d'évaluation énergétique *ÉnerGuide* pour les maisons)**

24 **Participants**

25 Le nombre de participants a été établi en fonction du nombre de clients ayant déjà réalisé une
26 première analyse (visite A) et du délai de 18 mois pour la réalisation des travaux prescrits par
27 l'OEÉ. De plus, l'annonce du retour des aides financières par l'OEÉ est susceptible de susciter
28 une plus grande participation à ce programme au cours de la prochaine année. Selon les

1 informations obtenues, le gouvernement fédéral octroierait dorénavant une aide financière post
2 travaux mais ne contribuerait plus au paiement du coût des visites.

3 **Aide financière**

4 L'aide financière offerte est de 1 \$ le mètre cube de gaz naturel économisé résultant de la mise
5 en application des mesures relatives à l'amélioration de l'efficacité énergétique de l'enveloppe
6 des maisons. Le FEÉ paie aussi le coût de 150 \$ pour la deuxième visite (Visite B) du service
7 Rénoclimat qui était originalement payé par l'OEE.

8 **Suivi et évaluation**

9 Le nombre de participants sera réévalué en fonction du nombre d'analyses initiales (Visite A)
10 qui seront réalisées au cours de cette période.

11 Les économies d'énergie sont calculées à partir des résultats de l'analyse post-travaux (de type
12 B) dans le cadre du programme *EnerGuide pour les maisons*, puis réajustées en fonction de la
13 consommation réelle du participant afin que les économies se rapprochent davantage de la
14 réalité.

15 Des discussions ont actuellement lieu entre l'AEÉ, les différents distributeurs et le FEÉ pour
16 harmoniser, si possible, les aides financières ou les modalités de calcul des aides financières
17 versées dans ce programme.

18 Le FEÉ ajustera, au besoin, son aide financière lorsque seront terminés les travaux
19 d'harmonisation de l'AEÉ pour ce programme.

20 De concert avec les distributeurs, l'AEÉ prévoit évaluer ce programme au cours de la prochaine
21 année.

22 **PR 330 - Rabais à l'achat de fenêtres certifiées Energy Star™ (UDT)**

23 **Description du programme**

24 Ce programme vise à encourager financièrement le choix des fenêtres à haut rendement
25 énergétique certifiées Energy Star lors des travaux de rénovation.

1 Un des objectifs du FEÉ pour ce programme est d'informer les clients de Gaz Métro des
2 caractéristiques inhérentes à une fenêtre à haut rendement énergétique et de les inciter à se
3 procurer ce type de produits.

4 **Participants**

5 Le nombre de participants au programme a été augmenté compte tenu de la notoriété de ce
6 programme et du symbole Energy Star ainsi que de l'augmentation du nombre de
7 manufacturiers offrant des produits certifiés Energy Star.

8 **Aide financière**

9 Le FEÉ offre une remise de 5 \$ par pied carré de fenêtre remplacée par une fenêtre certifiée
10 Energy Star jusqu'à un maximum de 500 \$ par résidence ou logement.

11 **Suivi et évaluation**

12 Le FEÉ réévaluera la pertinence de maintenir ce programme suite aux discussions avec l'AEÉ
13 et les autres partenaires dans le cadre de la préparation du premier PEEÉN.

14 **PR 340 - Aide financière à l'achat d'un système de récupération de la chaleur des eaux de** 15 **douche**

16 **Description du programme**

17 Ce programme consistait à encourager financièrement l'installation de systèmes de
18 récupération de la chaleur des eaux de douche. Cette technologie est transférée dans au sein
19 de l'activité Nouvelles technologies et Projet de démonstration.

20 **PR 350 - Aide financière à l'achat d'un système solaire de préchauffage de l'air ou de l'eau**

21 **Description du programme**

22 Ce programme avait pour objectif de promouvoir la technologie de systèmes solaires de
23 préchauffage de l'air ou de l'eau dans le marché résidentiel. Cette technologie est transférée
24 dans la section Nouvelles technologies et Projet de démonstration.
25

1 **PR 360 - Aide financière à l'achat de panneaux réflecteurs de chaleur**

2 **Description du programme**

3 Ce programme vise à générer des économies de chauffage par l'installation de panneaux
4 réflecteurs de chaleur dans les résidences munies de radiateurs ou de tubes à ailettes situés
5 sur des murs extérieurs peu ou mal isolés.

6 **Participants**

7 Le nombre de participants a été établi en fonction des résultats obtenus au cours des dernières
8 années et de la notoriété grandissante de cette mesure tout en considérant que le marché
9 potentiel restant est plus restreint.

10 **Aide financière**

11 Le FEÉ offre gratuitement le matériel (panneaux et ruban adhésif). De leur côté, les participants
12 doivent acquitter des frais d'envoi de 25 \$ et installer les panneaux.

13 **Suivi et évaluation**

14 Le FEÉ prévoit débiter l'évaluation de ce programme au cours de l'année 2007-2008. Les
15 informations disponibles relatives à ce programme sont suffisantes pour procéder à une telle
16 évaluation. Le FEÉ validera l'intérêt de l'AEÉ et des autres partenaires de participer à cette
17 évaluation compte tenu de la possibilité que cette mesure soit offerte dans un futur programme
18 horizontal multi sources du PEEÉNT.

19 **PR 370 - Service d'évaluation énergétique des résidences unifamiliales**

20
21 Voir le programme PR 325.
22

23 **PR 380 - Encouragement à la végétalisation des toits en milieu urbain**

24 **Description du programme**

25
26 Le FEÉ propose l'abolition de ce programme faute d'économies de chauffage suffisantes pour
27 en justifier le maintien. En effet, bien que cette mesure demeure tout à fait recommandée afin
28 de contrer l'effet de l'îlot de chaleur urbain, de ralentir le ruissellement des eaux de pluie ou de
29 favoriser les économies d'énergie liées à la climatisation, il semble que les économies de

1 chauffage dues à cette mesure ne soient pas suffisantes pour justifier le maintien de ce
2 programme par le FEÉ.

3 **PR 390 - Option d'analyse thermographique par infrarouge**

4 **Description du programme**

5 L'utilisation de la thermographie par infrarouge permet d'améliorer la rentabilité de certaines
6 mesures éconergétiques proposées dans les rapports du programme Rénoclimat en ciblant
7 mieux les travaux à effectuer. Elle inciterait aussi davantage les propriétaires à entreprendre
8 des rénovations grâce à la visualisation par thermographie infrarouge des défauts de
9 l'enveloppe du bâtiment.

10 Cette technologie est transférée dans l'activité Nouvelles technologies et Projet de
11 démonstration.

12

1 **MARCHÉ COMMERCIAL, INSTITUTIONNEL ET INDUSTRIEL**

2
3 Le FEÉ ne propose pas de modifications majeures dans ses programmes s'adressant à la
4 clientèle CII, exception faite d'une majoration de l'aide financière dans le programme PC 410.
5 Toutefois, le FEÉ propose de retirer l'option financement et ce, pour l'ensemble de ses
6 programmes. En effet, cette offre ne suscite pas d'intérêt de la part des participants car ceux-ci
7 préfèrent nettement une aide financière sous forme de remise monétaire.

8 Une fois de plus, l'emphase sera maintenue sur la promotion des programmes afin que ceux-ci
9 soient mieux connus des clients et des « influenceurs » (les ingénieurs, les architectes et les
10 entrepreneurs) ainsi que des partenaires et des représentants de Gaz Métro.

11 L'abolition de certains programmes par le gouvernement fédéral est susceptible d'avoir un
12 impact important sur le nombre de participants au cours de la prochaine année et ce, compte
13 tenu de la perte d'aides financières non négligeables pour les participants.

14 **Les programmes**

15 **PC 410 - Aide financière à la construction de nouveaux bâtiments efficaces**

16 De nombreuses demandes de participation ont été déposées à l'OEE suite à l'annonce de
17 l'abolition du Programme d'encouragement aux bâtiments commerciaux (PEBC) et du
18 Programme d'encouragement aux bâtiments industriel (PEBI) en décembre 2006. Les
19 participants à ces programmes ont donc accéléré la cadence afin d'être en mesure de
20 soumettre leur projet avant la date limite. Cette situation a eu pour effet d'augmenter le nombre
21 de participants à court terme dans le programme du FEÉ. Le FEÉ s'inquiète toutefois de
22 l'impact à long terme causé par l'abolition de ce programme.

23 Les informations obtenues par le FEÉ indiquent que l'OEE maintiendra l'aide à l'évaluation des
24 dossiers de même que l'accès au logiciel Génie EE. L'utilisation de ce logiciel permet aux
25 entreprises de préparer un seul dossier et de l'acheminer aux distributeurs concernés afin
26 d'obtenir de l'information sur les aides financières disponibles.

27 **Description du programme**

28 Ce programme a pour but d'accroître le nombre de nouveaux bâtiments commerciaux,
29 institutionnels et industriels rencontrant des normes d'efficacité énergétique d'au moins 25 %
30 supérieure aux exigences du Code modèle national de l'énergie pour les bâtiments de 1997

1 (CMNÉB) et ce, grâce à une aide financière couvrant une partie des surcoûts de construction et
2 de design.

3 **Participants**

4 Le nombre de participants a été établi en tenant compte de l'abolition des aides financières du
5 PEBC et des manifestations d'intérêt dans le marché. Il est à noter que les prévisions sont
6 faites avec l'hypothèse que le PEBC continuera d'évaluer les demandes de participation.

7 **Aide financière**

8
9 Le FEÉ propose d'offrir une aide financière de 1 \$ le mètre cube de gaz naturel économisé..
10 Cette majoration de l'aide financière du FEÉ servira à compenser partiellement l'aide financière
11 offerte précédemment par le gouvernement fédéral par le biais des programmes PEBC et PEBCI.

12 **Suivi et évaluation**

13 Le gouvernement fédéral maintiendra son aide technique mais il n'offrira plus d'aide financière
14 aux participants.

15 **PC 420 - Aide financière à la rénovation éconergétique de l'enveloppe des bâtiments**

16 **Description du programme**

17 Ce programme a pour but de générer des économies de chauffage pour des bâtiments
18 commerciaux, institutionnels et industriels par le biais d'une aide financière versée sur la base
19 des mètres cube économisés engendrés par les travaux de rénovation éconergétique portant
20 sur l'enveloppe des bâtiments.

21 **Participants**

22 Le nombre de participants a été établi selon les données actuellement disponibles et des
23 manifestations d'intérêt dans le marché. De plus, le FEÉ entend cibler davantage les grands
24 clients des tarifs 1, 3 et M.

25 Le FEÉ souligne que l'utilisation du tableau de mesures prescriptives pour le calcul des
26 économies d'énergie, pour les clients de moins de 150 000 m³, a grandement contribué à
27 l'accroissement du taux de participation dans ce programme. De plus, des approches
28 spécifiques par marchés (multilocatifs, municipalités, serres, etc.) devraient être elles aussi
29 bénéfiques en terme de participants.

1 **Aide financière**

2 Le FEÉ maintient son aide financière qui correspond à une remise progressive en argent,
3 jusqu'à concurrence de 50 % des coûts des mesures de rénovation, établie de la façon
4 suivante :

5 Remise en argent :

6 0,50 \$/m³ économisé pour les projets visant 5 % et moins d'économies d'énergie;

7 0,60 \$/m³ économisé pour les projets visant entre 5,01 % et 7,5 % d'économies d'énergie;

8 0,70 \$/m³ économisé pour les projets entre 7,51 % et 10 % d'économies d'énergie;

9 0,80 \$ /m³ économisé pour les projets visant entre 10,01 % et 15 % d'économies d'énergie;

10 0,90 \$/m³ économisé pour les projets visant plus de 15 % d'économies d'énergie.

11 **Suivi et évaluation**

12 Les économies d'énergie sont évaluées à même le tableau des mesures prescriptives ou des
13 études de faisabilité qui sont réalisées dans le cadre du programme.

14 Ce programme devrait être évalué au cours de l'année financière 2009-2010.

15 **PC 430 - Aide financière à l'achat et à l'installation de panneaux réflecteurs de chaleur**

16 **Description du programme**

17 Initié en 2003-2004, ce programme vise à générer des économies de chauffage en installant
18 des panneaux réflecteurs de chaleur chez la clientèle de Gaz Métro dont les bâtiments sont
19 chauffés par des radiateurs ou des tubes à ailettes situés sur des murs extérieurs qui sont peu
20 ou mal isolés.

21 **Participants**

22 Le nombre de participants a été établi en fonction des résultats obtenus après cinq mois
23 d'activités pour l'exercice financier 2006-2007.

24 **Aide financière**

25 Le FEÉ maintient la même aide financière qui consiste en une remise en argent équivalente à
26 0,35 \$/m³ de gaz naturel économisé jusqu'à concurrence de 70 % du coût total des matériaux.

27 Cette aide financière est basée sur des économies moyennes évaluées à 10 % des coûts de
28 chauffage.

1 **Suivi et évaluation**

2 Le FEÉ compte débiter l'évaluation de ce programme au cours de la prochaine année
3 financière et effectuer une analyse comparative de l'efficacité de différents types de panneaux
4 réflecteurs de chaleur qui pourraient être offerts sur le marché.

5 L'évaluation de ce programme devrait débiter durant l'année 2007-2008 pour se terminer
6 l'année suivante.

7 **PC 440 - Aide financière à l'achat d'un système de préchauffage solaire de l'air ou de l'eau**

8 **Description du programme**

9 Ce programme vise à générer des économies de préchauffage de l'air et de l'eau en aidant
10 financièrement les clients qui font l'acquisition de systèmes fonctionnant à l'énergie solaire. Ce
11 programme s'intègre dans le cadre du programme ÉcoÉnergie pour le chauffage renouvelable
12 (anciennement programme PENSER) du gouvernement fédéral et qui offre à nouveau une aide
13 financière visant à couvrir 25 % du coût de la mesure.

14 **Participants**

15 Le FEÉ continuera de concentrer ses efforts sur les propriétaires dont les bâtiments ont un
16 besoin important d'apport d'air frais et d'évacuation d'air vicié pour promouvoir la technologie
17 des murs solaires.

18 Un projet de démonstration d'une nouvelle technologie solaire financé par le FEÉ est
19 présentement en cours. Si les résultats s'avèrent concluants, cette technologie s'ajoutera à
20 celles déjà disponibles sur le marché et elle permettra d'augmenter le nombre de participants
21 potentiels.

22 **Aide financière**

23 Le FEÉ propose une aide financière de 1 \$ le mètre cube de gaz naturel économisé et ce,
24 jusqu'à concurrence de 100 000 \$.

25 **Suivi et évaluation**

26 Le FEÉ utilise les résultats des simulations réalisées sur les logiciels disponibles et les
27 autorisations du programme ÉcoÉnergie pour le chauffage renouvelable pour évaluer les
28 économies d'énergie.

1 **PC 450 - Encouragement à la végétalisation des toits en milieu urbain**

2 **Description du programme**

3 Initié en 2003-2004, ce programme visait à générer des économies de chauffage et de
4 climatisation par l'installation de toits végétaux dans les milieux urbains. Le FEÉ propose
5 l'abolition de ce programme et ce, faute d'économies de chauffage suffisantes pour en justifier
6 le maintien.

7 **PC 460 Aide financière à l'achat d'un système de récupération de la chaleur des eaux**
8 **grises**

9 **Description du programme**

10 Ce programme consiste à encourager financièrement l'achat de systèmes de récupérateurs de
11 la chaleur des eaux grises. Ce système est constitué d'un tube central en cuivre de même
12 diamètre que le drain. Les eaux grises glissent sur la paroi interne du tube central en cuivre,
13 autour duquel est enroulé un serpentin en cuivre, ce qui fait en sorte de préchauffer l'eau froide
14 provenant du réseau d'aqueduc.

15 **Participants**

16 Le FEÉ va poursuivre ses efforts promotionnels auprès des « influenceurs » et des plombiers.
17 En acquérant de l'expérience dans l'installation de cette technologie, les plombiers pourront
18 plus facilement convaincre la clientèle d'installer un ou plusieurs récupérateurs de chaleur des
19 eaux grises là où il est possible de le faire.

20 **Aide financière**

21 Le FEÉ propose une aide financière équivalent à une remise en argent à 0,40 \$/m³ de gaz
22 naturel économisé pour les installations dans les bâtiments neufs, jusqu'à un maximum de
23 100 000 \$, et 0,60 \$/m³ économisé pour les installations dans les bâtiments existants jusqu'à un
24 maximum de 150 000 \$.

25 **Suivi et évaluation**

26 Le FEÉ continuera d'évaluer les économies d'énergie à l'aide de calculs d'ingénierie et de
27 compteurs installés chez certains participants. Le FEÉ suivra particulièrement l'évolution de la
28 distribution des produits auprès de la clientèle.

1 **PC 470 Aide financière pour une analyse thermographique par infrarouge**

2 **Description du programme**

3 Ce programme offre actuellement une aide financière pour une analyse énergétique de
4 l'enveloppe du bâtiment par thermographie infrarouge.

5 Le FEÉ propose que la commercialisation de cette technologie fasse désormais partie des
6 mesures qui seront développées dans le cadre de l'activité Nouvelles technologies et projets de
7 démonstration.

8 **NOUVELLES TECHNOLOGIES ET PROJETS DE DÉMONSTRATION**

9
10 Le FEÉ propose de modifier l'appellation de son activité portant sur la Veille technologique pour
11 la remplacer par Nouvelles technologies et projets de démonstration qui reflète davantage le
12 caractère proactif de cette activité.

13 Comme son nom l'indique, cette section regroupera les mesures et technologies dont le
14 développement technique est avancé ou complété mais pour lesquelles aucun effort de
15 commercialisation n'a encore été entrepris de manière professionnelle ou pour lesquelles il
16 existe encore des interrogations quant aux économies d'énergie.

17 Nous constatons qu'il est parfois prématuré de mettre ces technologies sur le marché sous
18 forme de programmes et d'espérer trouver un nombre intéressant de participants dès les
19 premières années, alors qu'aucune publicité n'a été faite ou que le système de distribution du
20 produit est encore déficient.

21 Parmi les technologies que nous proposons d'inclure dès à présent dans cette section, nous
22 retrouvons les récupérateurs de la chaleur des eaux de douche, l'analyse thermographique par
23 infrarouge et les murs solaires pour le marché résidentiel. Pour le marché commercial, seul
24 l'analyse thermographique par infrarouge se retrouverait dans cette section.

25 Finalement, le FEÉ poursuivra ses activités de veille technologique comme elle le fait
26 actuellement (appel de propositions, analyse et soutien financier aux projets acceptés par le
27 comité de sélection, etc.).

28 Le budget de cette activité a été augmenté, d'une part parce qu'un plus grand nombre de
29 participants potentiels seront rejoints cette année (plus de 800 envois comparativement à 300

1 l'année dernière sans compter la collaboration des sections régionales l'Ordre des ingénieurs
2 du Québec qui rejoindra l'ensemble de ses membres) et d'autre part car le FEÉ aimerait
3 davantage mettre l'accent sur des projets de démonstration. De plus, trois technologies dont le
4 FEÉ veut intensifier le développement ont été transférées dans cette section.

5 En ce qui concerne la géothermie à gaz naturel, le FEÉ a initié le premier projet de
6 démonstration et de mesurage dans le cadre du projet Benny Farm. De plus, le FEÉ a
7 grandement contribué à la mise en chantier d'un 2^e projet de géothermie dans un CHSLD situé
8 à Brossard. Au cours de la prochaine année, le FEÉ, en collaboration avec Gaz Métro, entend
9 poursuivre ses activités de recherche et de mesurage sur les systèmes de géothermie
10 fonctionnant au gaz naturel.

11 **GESTION ET COMMERCIALISATION**

12
13 Pour l'exercice 2007-2008, le FEÉ prévoit dépenser 918 000 \$ dans la commercialisation et la
14 gestion de ces programmes. Cela représente une augmentation de 168 000 \$ par rapport à
15 l'exercice précédent.

16 Cette hausse s'explique principalement par des ajouts budgétaires consacrés à l'évaluation de
17 programmes (55 000 \$), à des recherches spécifiques, dont celle qui sera réalisée
18 conjointement avec le PGEÉ sur les ménages à faible revenu (50 000\$) ainsi qu'à la réalisation
19 de projets spéciaux, (50 000 \$).

20 Parmi ces projets, on retrouve la modification du système comptable informatisé, qui sera utilisé
21 afin de faciliter le suivi des programmes, ainsi que la refonte du site Internet du FEÉ.

22 **Gestion du FEÉ**

23
24 Depuis le début de l'année 2007, en plus du directeur général, l'équipe du FEÉ se compose
25 d'une directrice des programmes, d'un conseiller principal, de deux conseillers, de deux
26 adjointes administratives, d'une chargée de projets et d'une stagiaire, étudiante au doctorat.

27 **Commercialisation**

28 Avec les modifications apportées aux programmes fédéraux et l'entrée en vigueur du projet de
29 la *Loi*, le FEÉ devra apporter de nombreuses modifications à ses outils de communication et à

1 ses façons de promouvoir certains de ses programmes, dont ceux relevant de l'AEÉ. Le FEÉ
2 tentera de limiter au maximum l'impact de cette période de transition sur le nombre de
3 participants prévus.

4 Le FEÉ entend poursuivre son arrimage avec le Plan de communications de Gaz Métro et
5 continuer à utiliser les outils internes, tels que le Bulletin Bleu, pour faire la promotion de ses
6 programmes.

7 **PLAN D'ÉVALUATION**

8
9 En collaboration avec l'AEÉ et les différents distributeurs d'énergie, le FEÉ participe
10 actuellement financièrement à l'évaluation de deux programmes, soit Éconologis et Novoclimat
11 logements sociaux et copropriétés. Les résultats de cette évaluation sont attendus pour le mois
12 de septembre 2007.

13 Il est aussi prévu que les programmes Rénoclimat et Novoclimat (unifamilial) feront l'objet d'une
14 évaluation conjointe de l'AEÉ, des distributeurs et du FEÉ au cours de l'année 2007-2008.

15 Le FEÉ débutera aussi le processus d'évaluation de son programme d'aide financière à l'achat
16 de panneaux réflecteurs de chaleur pour tous les marchés dès l'exercice financier 2007-2008.

17 Un consultant a été mandaté par le FEÉ afin de développer un plan d'évaluation et de
18 compléter le calendrier d'évaluation préliminaire de ses programmes que l'on retrouve au
19 tableau 6 de l'annexe A.

**LES PRÉVISIONS ET LES
TABLEAUX FINANCIERS DU FEÉ**

ANNEXE A

TABLEAU 1 : PRÉVISIONS 2007-2008 (HORIZON 2010)

	2007-2008			2008-2009			2009-2010			2007-2010		
	Participant/ prévision	Économies estimées	budget	Participant /prévision	Économies estimées	budget	Participant /prévision	Économies estimées	budget	Participant /prévision	Économies estimées	budget
	nb	m ²	\$	nb	m ²	\$	nb	m ²	\$	nb	m ²	\$
Cliantèle FR et Sociocommunautaire												
PFS 110 - Construction	1	10 824	66 240 \$	1	10 824	66 240 \$	0	0	- \$	2	21 648	132 480 \$
PFS 120 - Rénovation	15	84 115	168 230 \$	19	104 951	209 902 \$	24	132 192	264 384 \$	58	321 258	642 516 \$
PFS 130 - Panneaux	35	114 450	92 706 \$	42	137 340	111 248 \$	50	163 500	132 438 \$	127	415 290	336 392 \$
PFS 140 - Éconologis	175	19 250	42 000 \$	150	16 500	36 000 \$	125	13 750	30 000 \$	450	49 500	108 000 \$
TOTAL	226	228 639	369 176 \$	212	269 615	423 390 \$	199	309 442	426 822 \$	637	807 696	1 219 388 \$
Cliantèle Résidentielle												
PR 310 - Novoclimat (U)	75	71 475	296 250 \$	10	9 530	39 500 \$	0	0	- \$	85	81 005	335 750 \$
PR 315 - Novoclimat (DT et copropriétés)	100	45 100	172 500 \$	20	9 020	34 500 \$	0	0	- \$	120	54 120	207 000 \$
PR 320 - Rénoclimat (UDT) Visite A	350	108 000	78 000 \$	400	124 500	78 500 \$	450	141 000	88 000 \$	1 200	373 500	244 500 \$
PR 325 - Rénoclimat (UDT) Visite B	67	55 250	62 750 \$	100	82 350	76 100 \$	133	109 450	101 350 \$	300	247 050	240 200 \$
PR 330 - Fenêtres (UDT)	200	35 000	72 000 \$	215	37 625	77 400 \$	230	40 250	82 800 \$	645	112 875	232 200 \$
PR 360 - Panneaux (UDT)	625	205 875	146 125 \$	575	189 375	134 375 \$	525	172 875	122 625 \$	1 725	568 125	403 125 \$
TOTAL	1 417	520 700	827 625 \$	1 320	452 400	440 375 \$	1 338	463 575	394 775 \$	4 075	1 436 675	1 662 775 \$
CII												
PC 410 - Construction	10	867 460	867 460 \$	12	1 040 952	1 040 952 \$	14	1 214 444	1 214 444 \$	36	3 122 856	3 122 856 \$
PC 420 - Rénovation	60	1 366 140	887 991 \$	69	1 571 061	1 021 190 \$	77	1 753 213	1 139 588 \$	206	4 690 414	3 048 769 \$
PC 430 - Panneaux	60	431 040	150 840 \$	65	466 960	163 410 \$	70	502 880	175 980 \$	195	1 400 880	490 230 \$
PC 440 - Solaire	33	693 957	693 957 \$	37	830 000	830 000 \$	41	925 000	925 000 \$	111	2 448 957	2 448 957 \$
PC 460 - Récupérateur	3	90 000	54 000 \$	4	120 000	72 000 \$	5	150 000	90 000 \$	12	360 000	216 000 \$
TOTAL CII	166	3 448 597	2 654 248 \$	187	4 028 973	3 127 552 \$	207	4 545 537	3 545 012 \$	560	12 023 107	9 326 812 \$
TOTAL Programmes	1 809	4 197 936	3 851 049 \$	1 719	4 750 988	3 991 316 \$	1 744	5 318 554	4 366 609 \$	5 272	14 267 478	12 208 975 \$
Nouvelles technologies et Démonstration	0	0	400 000 \$	0	0	450 000 \$	0	0	500 000 \$	0	0	1 350 000 \$
Gestion et commercialisation	0	0	918 000 \$	0	0	828 000 \$	0	0	825 000 \$	0	0	2 571 000 \$
Grand total	1 809	4 197 936	5 169 049 \$	1 719	4 750 988	5 269 316 \$	1 744	5 318 554	5 691 609 \$	5 272	14 267 478	16 129 975 \$

UDT: Unifamilial, Duplex, Triplex.

Pour les années 2008-2009 et 2009-2010 du FEÉ, les prévisions sont présentées à titre informatif et sujettes à changement.

TABLEAU 2 : ALLOCATION DU BUDGET DU FEÉ 2007-2008

Tarif	Palier	Volume palier	Participants	Économies m³	Aides financières \$	Gestion et administration \$	Nouvelles technologies \$	Projets spéciaux	Étude spécifique \$	Dépenses prévus \$
1	1	10 950	1 609	546 350	901 184 \$	482 995 \$	72 096 \$	9 012 \$	24 579 \$	1 489 867 \$
1	2	36 500	68	356 372	349 155 \$	72 487 \$	61 737 \$	7 717 \$	6 906 \$	498 002 \$
1	3	109 500	71	1 292 780	1 195 453 \$	90 274 \$	76 928 \$	9 616 \$	8 716 \$	1 380 987 \$
1	4	365 000	35	810 366	526 968 \$	66 561 \$	56 526 \$	7 066 \$	6 492 \$	663 612 \$
1	5	1 095 000	17	658 449	522 386 \$	29 588 \$	28 358 \$	3 545 \$	3 307 \$	587 185 \$
1	6	3 650 000	-	-	- \$	5 035 \$	6 896 \$	862 \$	- \$	12 793 \$
1	7	3 650 000 +	-	-	- \$	2 144 \$	2 947 \$	368 \$	- \$	5 459 \$
Total tarif 1			1 800	3 664 318	3 495 146 \$	749 085 \$	305 488 \$	38 186 \$	50 000 \$	4 637 905 \$
Total tarif M			9	528 818	355 903 \$	65 641 \$	90 014 \$	11 252 \$	- \$	522 809 \$
Total tarif 3			-	-	- \$	3 275 \$	4 498 \$	562 \$	- \$	8 335 \$
Total			1 809	4 193 136	3 851 049 \$	817 730 \$	400 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	5 169 049 \$

TABLEAU 3 : TESTS DE RENTABILITÉ 2007-2008

Programmes	Code	2007-2008									
		Participants nets	Économies (m ³)	Coûts directs du programme*	Aides (\$)	TNT	TP	TCTR	TCS - 10\$	TCS - 50\$	TCS - 100\$
Programmes FR et Sociocommunautaire											
Construction	PFS 110	1	10 824	3 310 \$	66 240 \$	(115 030) \$	141 488 \$	23 124 \$	32 065 \$	46 383 \$	64 281 \$
Rénovation	PFS 120	15	84 115	19 860 \$	168 210 \$	(343 183) \$	737 820 \$	318 989 \$	444 302 \$	544 815 \$	670 456 \$
Panneaux	PFS 130	35	114 450	4 695 \$	92 715 \$	(285 514) \$	848 107 \$	463 236 \$	597 783 \$	716 772 \$	865 508 \$
Éconologis	PFS 140	175	19 250	44 825 \$	42 000 \$	(161 342) \$	96 737 \$	(72 065) \$	(69 916) \$	(63 360) \$	(55 165) \$
Sous-total		226	228 639	72 690 \$	369 165 \$	(905 068) \$	1 824 153 \$	733 284 \$	1 004 234 \$	1 244 610 \$	1 545 081 \$
Programmes résidentiels											
Novoclimat unifamilial	PR 310	75	71 475	31 585 \$	296 250 \$	(558 731) \$	1 056 941 \$	266 602 \$	582 403 \$	676 953 \$	795 141 \$
Novoclimat DT et copropriété	PR 315	100	45 100	8 275 \$	172 500 \$	(335 390) \$	419 703 \$	79 847 \$	116 784 \$	176 444 \$	251 020 \$
Rénoclimat (UDT) - Visite A	PR 320	350	108 150	18 275 \$	77 875 \$	(217 051) \$	342 506 \$	90 312 \$	111 909 \$	148 741 \$	194 781 \$
Rénoclimat (UDT) - Visite B	PR 325	67	55 275	18 275 \$	62 750 \$	(274 632) \$	310 808 \$	3 310 \$	64 052 \$	121 519 \$	193 353 \$
Fenêtres (UDT)	PR 330	200	35 000	8 275 \$	72 400 \$	(210 018) \$	287 040 \$	48 450 \$	87 803 \$	124 191 \$	169 676 \$
Panneaux (UDT)	PR 360	625	215 625	23 275 \$	146 250 \$	(776 641) \$	1 863 030 \$	861 056 \$	1 114 318 \$	1 338 495 \$	1 618 716 \$
Sous-total		1 417	530 625	107 960 \$	828 025 \$	(2 372 463) \$	4 280 026 \$	1 349 575 \$	2 077 269 \$	2 586 343 \$	3 222 686 \$
Programmes CII											
Construction	PC 410	10	867 460	8 275 \$	867 460 \$	(1 986 964) \$	11 050 029 \$	3 713 375 \$	11 073 574 \$	12 221 085 \$	13 655 474 \$
Rénovation	PC 420	60	1 366 140	19 860 \$	888 000 \$	(2 402 346) \$	8 903 622 \$	5 447 680 \$	7 488 293 \$	9 120 952 \$	11 161 776 \$
Panneaux	PC 430	60	431 040	13 240 \$	150 840 \$	(703 394) \$	2 799 682 \$	1 749 171 \$	2 255 986 \$	2 704 121 \$	3 264 290 \$
Solaire	PC 440	33	693 957	9 930 \$	693 957 \$	(1 414 051) \$	3 199 379 \$	1 452 929 \$	2 672 637 \$	3 590 631 \$	4 738 124 \$
Récupérateurs	PC 460	3	90 000	8 275 \$	54 000 \$	(216 621) \$	648 490 \$	353 815 \$	515 181 \$	634 236 \$	783 056 \$
Sous-total		166	3 448 597	59 580 \$	2 654 257 \$	(6 723 376) \$	26 601 202 \$	12 716 970 \$	24 005 670 \$	28 271 026 \$	33 602 720 \$
Autres activités											
Nouvelles technologies, études et projets				500 000 \$							
Administration du FEÉ				577 500 \$							
Sous-total				1 077 500 \$							
Total		1 809	4 207 861	1 317 730 \$	3 851 447 \$	(10 000 907) \$	32 705 382 \$	14 799 830 \$	27 087 174 \$	32 101 980 \$	38 370 487 \$

*Comprend les postes suivants: Développement, Formation, Commercialisation, Suivi et Évaluation.

* Il existe une légère différence entre les mètres cubes économisés et les aides financières de ce tableau et celui des prévisions 2007-2008

Cette différence est dû au fait que des cas types distincts sont utilisés pour les programmes qui couvrent l'UDT dans les prévisions 2007-2008 et ce dans le but de fournir un suivi distinct entre le U et le DT

**TABLEAU 4 : RÉDUCTION DES EXTERNALITÉS ENVIRONNEMENTALES EN KG
FEÉ 2007-2008**

Composantes	kg/GJ	2007-2008
		Prévisions (kg) (12/12)
NO _x	0,0208	3 282
SO _x	0,0004	63
Particules	0,0060	947
CO	0,0070	1 105
VOC _s	0,0030	473
CH ₄	0,0010	158
N ₂ O	0,0014	221
CO ₂	51,000	8 047 515

1 GJ = 26,39 m³
Source: Consumer's Gas, EBRO 490, Exhibit D2, Tab 6, Schedule1, page IV-21

**TABLEAU 5 : RÉDUCTION DES EXTERNALITÉS ENVIRONNEMENTALES EN \$
FEÉ 2007-2008**

Composantes		\$/GJ	2007-2008	
			Prévisions (12/12)	
NO _x		0,1800	28 403	\$
SO _x		-	-	\$
Particules		0,0300	4 734	\$
CO		0,0100	1 578	\$
VOC _s		0,0100	1 578	\$
CH ₄		-	-	\$
N ₂ O		-	-	\$
CO ₂	10 \$	0,5100	80 475	\$
CO ₂	50 \$	2,5500	402 376	\$
CO ₂	100 \$	5,1000	804 752	\$

1 GJ = 26,39 m³
Source: Consumer's Gas, EBRO 490, Exhibit D2, Tab 6, Schedule1, page IV-21

FIGURE 1 : COÛTS DES MESURES EN \$/m³ ÉCONOMISÉS SUR LA DURÉE DE VIE

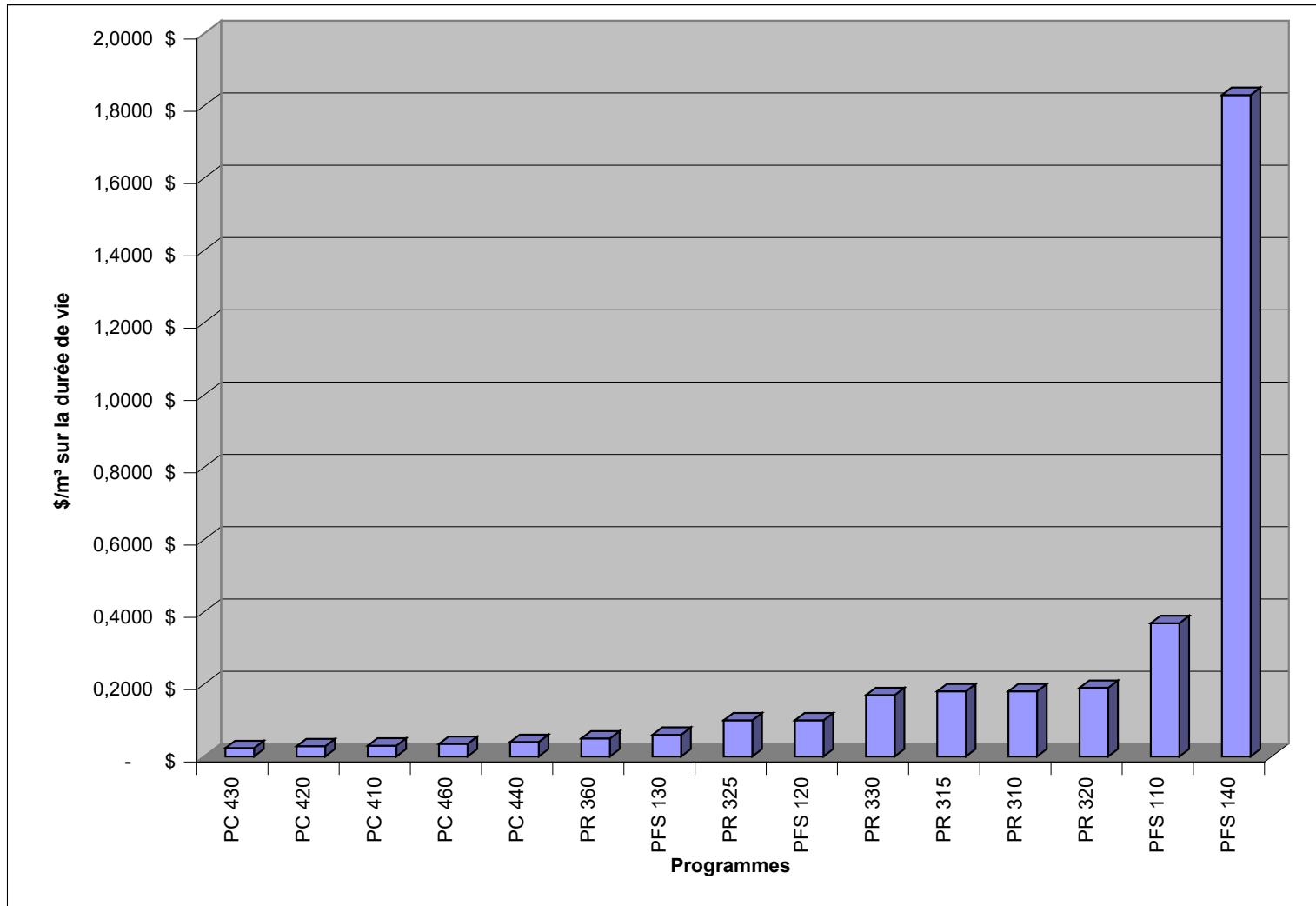


TABLEAU 6 : CALENDRIER ET BUDGET D'ÉVALUATION PRÉLIMINAIRE

Tableau 7 : Calendrier et budget d'évaluation

PROGRAMMES À ÉVALUER	CODE	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Programmes résidentiels				
Novoclimat unifamilial	PR 310	20 000 \$		
Novoclimat DT et copropriétés	PR 315	en évaluation		
Rénoclimat (UDT) - Visite A	PR 320			
Rénoclimat (UDT) - Visite B	PR 325	20 000 \$		
Fenêtres (UDT)	PR 330			
Panneaux (UDT)	PR 360	15 000 \$		
Programmes Faible revenu et Sociocommunautaire				
Nouvelle construction	PFS 110	en évaluation		
Rénovation	PFS 120			10 000 \$
Panneaux	PFS 130		15 000 \$	
Éconologis	PFS 130	en évaluation		
Programmes CII				
Construction	PC 410			
Rénovation	PC 420			25 000 \$
Panneaux	PC 430		25 000 \$	
Solaire	PC 440			
Récupérateur	PC 460			

TABLEAU 7 : TABLEAU DE BORD DES PROGRAMMES

Programmes	Codes	Consommation totale unitaire	Chauffage	Base	Durée de vie de la mesure	Économies unitaires	Opportuniste	Coût incrémental	Mise de fonds des participants	Aide financière	Économies d'eau	Économies d'électricité	Participants nets (2007-2008)	Économies totales première année
		(m ³ /an)	(m ³ /an)	(m ³ /an)	(années)	(m ³)	%	(\$)	(\$)	(\$)	(L)	(kWh)		(000 m ³)
Programmes FR et Sociocomm.														
Construction	PFS 110	32 568	25 800	6 768	30	10 824	0	66 240	0	66 240	0	-7 560	1	11
Rénovation	PFS 120	36 414	29 131	7 283	25	5 607	0	14 028	2 814	11 214	0	0	15	84
Panneaux	PFS 130	40 380	34 290	6 090	20	3 270	0	2 649	0	2 649	0	0	35	114
Éconologis	PFS 140	2 595	2 595	0	5	110	0	240	0	240	0	0	175	19
Programmes résidentiels														
Novoclimat (U)	PR 310	2 567	1 980	587	30	953	0	4 750	800	3 950	0	1 877	75	71
Novoclimat (DT et copropriétés)	PR 315	1 557	1 075	482	30	451	0	3 078	1 353	1 725	0	-315	100	45
Rénoclimat (UDT) - Visite A	PR 320	4 081	3 042	1 039	5	309	0	359	137	223	0	0	350	108
Rénoclimat (UDT) - Visite B	PR 325	4 323	3 679	644	20	825	0	3 618	2 681	937	0	0	67	55
Fenêtres (UDT)	PR 330	2 931	2 364	567	20	175	0	657	295	362	0	0	200	35
Panneaux (UDT)	PR 360	4 061	3 450	611	20	345	0	259	25	234	0	0	625	216
Programmes CII														
Construction	PC 410	188 971	151 177	37 794	30	86 746	0	169 180	82 434	86 746	0	434 404	10	867
Rénovation	PC 420	199 583	164 110	35 473	25	22 769	0	34 185	19 385	14 800	0	0	60	1 366
Panneaux	PC 430	73 295	62 767	10 528	20	7 184	0	3 987	1 473	2 514	0	0	60	431
Solaire	PC 440	257 359	232 058	25 301	30	21 029	0	89 145	68 116	21 029	0	0	33	694
Récupérateurs	PC 460	160 000	100 000	60 000	30	30 000	0	42 000	24 000	18 000	0	0	3	90

TABLEAU 8 : MODIFICATIONS DES NOMS ET CODES DES PROGRAMMES

Appellation des programmes avant septembre 2007	Changements apportés	Nouvelle appellation des programmes
PF 110 : Aide financière et technique à la construction de logements sociaux efficaces.	PF 110 devient PFS 110	PFS 110 : Programme d'aide financière à la construction de logements sociaux et de bâtiments à vocation sociocommunautaire efficaces.
PF 120 : Aide financière et technique à la rénovation éconergétique des logements sociaux. PS210: Aide financière à la rénovation éconergétique de bâtiments à vocation sociocommunautaire	PF 120 et PS 210 deviennent PFS 120	PFS 120 : Programme d'aide financière à la rénovation éconergétique des logements sociaux et des bâtiments à vocation sociocommunautaire.
PF 130 : Installation de panneaux réflecteurs de chaleur dans les logements sociaux. PS130 : Installation de panneaux réflecteurs de chaleur dans les bâtiments sociocommunautaire.	PF 130 et PS 130 deviennent PFS 130	PFS 130 : Programme d'aide financière à l'achat de panneaux réflecteurs de chaleur dans les logements sociaux et dans les bâtiments à vocation sociocommunautaire.
PF 140 : Programme communautaire de l'AEÉ.		PF 140 : Programme d'aide financière Éconologis.
PR 310 : Aide financière à l'achat de nouvelles maisons Novoclimat.		PR 310 : Programme d'aide financière à l'achat d'une maison neuve Novoclimat. PR 315 : Programme d'aide financière à la construction Novoclimat DT et copropriétés.
PR 320 : Aide financière à la rénovation éconergétique.		PR 320 : Programme d'aide financière à la rénovation résidentielle Rénoclimat UDT (visite A)
PR 370 : Analyse énergétique des résidences unifamiliales, duplex et triplex.		PR 325 : Programme d'aide financière à la rénovation résidentielle Rénoclimat UDT (visite B)
PR 330 : Rabais à l'achat de fenêtres certifiées Energy Star.		PR 330 : Programme de remise monétaire à l'achat de fenêtres certifiées Energy Star.
PR 340 : Aide financière à la récupération de la chaleur des eaux grises. PR 350 : Aide financière à l'installation de murs solaires. PR 390 : Option d'analyse thermographique par infrarouge.	PR 340, PR 350 ET PR 390 deviennent Nouvelles Technologies	Nouvelles technologies et projets de démonstration
PR 360 : Installation de panneaux réflecteurs de chaleur.		PR 360 : Programme d'aide financière à l'achat de panneaux réflecteurs de chaleur.
PR 380 : Encouragement à la végétalisation des toits en milieu urbain.		Ce programme est aboli.

Aucun changement n'est apporté aux noms et codes des programmes du CII.